

**EMILE COMBES DOCTEUR ES LETTRES  
DE L'UNIVERSITE DE RENNES EN 1860**

Je n'ai pas l'intention de retracer ici la carrière politique d'un homme d'Etat dont la vie publique appartient à l'histoire générale de la France, et dont le nom a même servi à créer un néologisme pour désigner une certaine forme française d'anticléricalisme en 1900 : le « combisme ».

Mais Emile Combes appartient un peu à l'histoire locale de la Bretagne, du fait que c'est à Rennes qu'il passa sa thèse de doctorat ès lettres en 1860.

On sait que le futur promoteur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat avait dans sa jeunesse porté la soutane et étudié en vue d'embrasser l'état ecclésiastique. Né le 6 septembre 1835 à Roquecourbe (Tarn), Justin-Louis-Emile Combes avait fait ses études au petit séminaire de Castres, à l'Ecole des Carmes à Paris, et au grand séminaire d'Albi. Entre temps il avait été professeur au petit séminaire de Castres. Plus tard, il enseigna de 1857 à 1860 au collège de l'Assomption à Nîmes. Compte tenu de son âge et de la durée de ses études ecclésiastiques, il aurait dû normalement être ordonné prêtre. Mais en 1860, il n'avait encore reçu aucun ordres majeurs, sans doute en raison de scrupules de conscience analogues à ceux qu'un peu plus tôt avait éprouvés Renan au Séminaire de Saint-Sulpice. Il continuait à porter la soutane.

En 1860 il fut nommé professeur de philosophie (on disait alors de « logique ») au Collège de Pons (Charente-Maritime) où il demeura jusqu'en 1862.

C'est en 1860 que, déjà licencié ès lettres, il soutint devant la Faculté des Lettres de Rennes ses deux thèses de doctorat ès lettres, l'une en français, l'autre en latin, suivant l'obligation alors imposée aux candidats au doctorat ès lettres.

La bibliothèque universitaire de Rennes possède ces deux thèses qui se trouvent sous le numéro 47.200 dans le premier

volume des thèses de 1860 (les autres thèses étant des thèses soutenues devant la Faculté des Lettres de Paris).

La première thèse a pour titre :

La Psychologie de Saint Thomas d'Aquin. — Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Rennes par Just. — Emile Combes, ancien élève de l'École des Carmes, professeur de Logique. Montpellier, Typographie de Pierre Grollier, rue des Tondeurs, 9. — 1860.

La page suivant ce titre contient la dédicace :

« A Monsieur L. Siguy, — Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, — Témoignage de vive reconnaissance et de respectueuse affection. »

Après un avant-propos de quatre pages, numérotées de I à IV, vient la thèse proprement dite qui occupe 528 pages.

Ensuite se trouvent les approbations du Doyen et du Recteur :

« Vu et lu, — Rennes, le 23 juillet 1860. — Le Doyen de la Faculté des Lettres, H. Martin. Permis d'imprimer : Le Recteur d'Académie, A. Mourier. »

Notons ici que le doyen H. Martin n'a rien de commun avec l'historien Henri Martin (1810-1883). Il s'agit de Thomas Henri Martin philosophe français, né à Bellême (Orne) en 1813, mort en 1884 à Rennes où il avait été doyen de la Faculté des Lettres, auteur de *l'Histoire des sciences physiques dans l'Antiquité* (1849) et d'*Etudes sur le Timée de Platon* (1881).

Les pages 531 à 536 contiennent une très longue table des matières de vingt-deux chapitres subdivisés en de nombreuses parties numérotées qui permettent de suivre aisément le plan et les idées générales de l'ouvrage.

La seconde thèse — latine — porte le titre suivant :

De Sancti Bernardi — Adversus — Abælardum — Contentione — Dissertationem — Proponebat Facultati Litterarum Redonensi — Just. Aemilius Combes — Licentiatus, Logicæ Professor.

Monspeliæ — Excudebat P. Grollier, in via dicta des Tondeurs, 9. — MDCCCLX.

La thèse n'a que 99 pages. Au bas de la page 99, on lit :

« Vidi ac perlegi : Redonibus, a.d. X Calendas Julias anni MDCCCLX. — Facultatis Litterarum in Academia Redonensi Decanus, Th. Henr. Martin. Typis mandetur : Academiæ Redonensis Rector, A. Mourier. »

Un problème se pose ici : pourquoi l'abbé Combes alla-t-il

passer sa thèse à Rennes, alors que l'ouvrage est dédié au doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier qui, vraisemblablement, l'avait aidé et encouragé dans son travail ? A cause de l'éloignement de Montpellier ? Mais les Facultés de Bordeaux et de Poitiers étaient beaucoup plus près de Pons que ne l'était celle de Rennes. Désirait-il éviter que des personnalités du clergé ou de l'Université, de lui connues, ne viennent assister à la soutenance de sa thèse ?

Sur les registres de la Faculté des Lettres de Rennes,<sup>1</sup> on peut lire, à la suite des résultats de la Session de novembre 1860 (pour la licence), et sous le titre « Examen pour le Doctorat ès-lettres » les mentions suivantes :

Numéro d'ordre « 2 ». Date de l'examen « 13 décembre 1860 ». Noms et prénoms des candidats « Combes Emile Justin Louis ». Lieu et date de naissance « Roquecourbe (Tarn) le 10 septembre 1835 »<sup>2</sup> Grades et inscriptions « diplôme de Licencié ès-Lettres, du 5 janvier 1855 ».

Suivent la signature du candidat « Emile Combes » et la Décision de la Faculté : « Admis à l'unanimité » (les trois derniers mots soulignés).

Nous ne nous arrêtons pas à la thèse latine consacrée à la querelle théologique qui opposa saint Bernard et Abélard et qui aboutit à la condamnation de ce dernier par le Concile de Sens (1140). Elle est divisée en deux parties : la première (*pars prior*) expose les positions théologiques et les arguments des deux adversaires ; la seconde (*pars posterior*) a un caractère plutôt historique (§ I Ante concilium Senonense. § II In Concilio. § III Post Concilium.) L'auteur soutient les thèses orthodoxes de saint Bernard et approuve son action contre Abélard.

Mais il est indispensable de dire quelques mots de la première thèse, celle consacrée à la psychologie de saint Thomas, car elle nous permettra peut-être de saisir l'évolution de la pensée d'Emile Combes.

Il ne saurait évidemment être question de résumer ici, même très brièvement, une volumineuse thèse de 528 pages portant sur des questions philosophiques fort ardues qui, pour être bien comprises, demandent des années d'études spécialisées.

La psychologie de saint Thomas n'a, en effet, que des rap-

(1) Une photocopie m'a été obligeamment envoyée par M. Garrec, Attaché au Secrétariat qui voudra bien agréer ici mes remerciements.

(2) La date de naissance ici indiquée ne coïncide pas exactement avec celle donnée plus haut, d'après le *Dictionnaire biographique*.

ports assez lointains avec la psychologie, telle qu'on l'enseigne depuis la fin du siècle dernier. De nos jours, on étudie surtout de façon expérimentale les phénomènes psychologiques, leurs rapports entre eux et avec les phénomènes physiques et physiologiques ; c'est la psychologie expérimentale, science positive. La psychologie de saint Thomas relève surtout de ce que l'on appelle la psychologie rationnelle, partie de la métaphysique qui étudie la nature, l'origine de l'âme, son immortalité, le libre arbitre, etc. Et même quand saint Thomas en vient à étudier les phénomènes psychologiques, il les traite plus ou moins en métaphysicien.

J'indiquerai sommairement le plan suivi par Emile Combes dans sa thèse, et les conclusions auxquelles il aboutit.

Après avoir souligné dans son avant-propos l'intérêt qui depuis quelques années se portait sur la philosophie de saint Thomas — un peu négligée au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> — l'auteur passe en revue dans les six premiers chapitres la manière dont saint Thomas a traité les problèmes essentiellement métaphysiques : nature de l'âme, son union avec le corps, personnalité et individualité, immortalité, puissances.

Ensuite il est question des facultés de l'âme : facultés végétatives, sens extérieurs, sens intérieur commun (le terme n'étant pas pris ici dans l'acception de bon sens, mais dans celle d'une sorte de sens qui coordonnerait les diverses sortes de sensations), imagination, opinion, mémoire, entendement, appétit (sensitif et rationnel), libre arbitre, faculté de locomotion. Et la thèse se termine par un très long chapitre sur la théorie de la connaissance intellectuelle.

Emile Combes étudie très minutieusement les problèmes sur lesquels s'est penché saint Thomas, expose en détail ses théories et les objections qui leur furent faites, les théories opposées de certains philosophes, tels que Platon ou Averroès, à propos duquel il critique en passant Ernest Renan auteur d'un ouvrage sur Averroès et l'Averroïsme. (Cf. page 92, note I et page 94, note 2).

Le plus souvent il se range à l'avis de celui qu'il appelle « le saint docteur », « le Docteur Angélique ».

La conclusion de l'ouvrage est fort intéressante : elle résume de façon claire et précise l'opinion de Combes sur la psychologie de saint Thomas.

« En résumé, dit-il, le résultat de cette étude tourne-t-il à la gloire de St Thomas ? Nous le croyons fermement. » Et il considère comme irréprochables (ou du moins comme ne contredisant aucune des vérités définitivement acquises par

la science) ses théories sur la nature de l'âme, son immortalité, son union avec le corps. Il admire également celles sur la personnalité de l'homme, son existence individuelle, la division des facultés de l'âme, la distribution des facultés végétatives.

Les erreurs commencent, selon Emile Combes, avec les théories de la connaissance sensible, du sens commun, de l'opinion, et même de la mémoire. Par contre, il admire sans réserve l'étude de la sensation et celle de l'imagination, la théorie de l'appétit et l'analyse des passions qui l'accompagnent, la théorie de la locomotion, et, sauf sur un point, il admire profondément la théorie de l'entendement et de la connaissance intellectuelle.

L'auteur note, d'ailleurs, que cette psychologie « si ferme et si complète, n'est pas, il s'en faut bien, une œuvre originale de saint Thomas, au même titre que le reste de ses ouvrages et même ses autres traités philosophiques ». Et il ajoute : « Aristote a fourni la plupart des matériaux dont saint Thomas a composé sa psychologie ». Mais il reconnaît à saint Thomas l'immense mérite d'avoir réuni ce qu'Aristote avait disséminé dans des ouvrages divers, et d'avoir fortifié son argumentation.

« Le caractère vraiment original de la psychologie thomiste réside donc dans la réfutation de faux systèmes, au nom d'Aristote sans doute et en vertu de ses principes, mais à l'aide de moyens nouveaux, comme la preuve par le sens intime et la théorie de l'individuation dans la lutte contre le panthéisme averroïste, ou même d'arguments tirés d'Aristote et ingénieusement appliqués à des erreurs nouvelles, comme dans le renversement des théories mystiques et panthéistes de l'origine des idées. »

Les deux dernières pages de la conclusion méritent tout particulièrement de retenir notre attention. Emile Combes, en effet, s'élève contre le fait que « une admiration trop enthousiaste pour n'être pas quelquefois injuste et partielle a voulu dans ces derniers temps faire du titre de catholique le droit particulier et l'appellation privilégiée de la philosophie thomiste ». Et il ajoute : « En ce qui concerne la psychologie, un tel titre n'a pas de sens ; comme on l'a dit avec beaucoup de raison, il n'existe point, il ne peut pas exister de philosophie catholique. L'Église est la gardienne et l'interprète des dogmes révélés ; mais elle n'a jamais pris sous son patronage les opinions humaines ; elle n'a condamné, dans ses conciles, que les erreurs philosophiques qui, de prime abord ou même par leurs conséquences immédiates et surtout avouées, ren-

versaient du même coup les croyances théologiques, comme le matérialisme, le panthéisme et le scepticisme. La qualification de catholique convient indistinctement à toute philosophie qui place le dogme en dehors et au-dessus de ses investigations, et le philosophe qui réserve sincèrement l'assentiment aux vérités de foi, quelles que soient ses divagations dans l'examen des questions philosophiques, n'a point à redouter les anathèmes de l'Eglise. »

Et plus loin on peut lire : « La psychologie de Descartes, ou celle de Bossuet, ou celle de Fénelon, n'est ni plus ni moins catholique que la psychologie de saint Thomas ».

Et la thèse se termine ainsi : « ...nous lisons avec le même respect et le même profit Descartes, Malebranche, Fénelon, Bossuet, Arnauld, Leibnitz et d'autres encore ; car la science et le génie n'ont pas été le privilège exclusif de saint Thomas, et, grâce au ciel, l'humanité est riche en grands philosophes. »

Et ces déclarations donnent à réfléchir : sans doute, l'Eglise n'a jamais considéré toutes les théories de saint Thomas comme des vérités de foi. Des Pères et des Docteurs de l'Eglise, des théologiens parfaitement orthodoxes, et même des disciples de saint Thomas, thomistes ou néo-thomistes, ont sur certains points, même en théologie et a fortiori en psychologie, soutenu des thèses différentes des siennes. Mais, en 1860, le mouvement d'idées qui devait, une vingtaine d'années plus tard, aboutir à l'Encyclique *Aeterni Patris* de Léon XIII, conférant à la philosophie de saint Thomas une place prééminente parmi les philosophes chrétiens, était déjà commencé. Et en s'élevant assez vivement contre lui, Emile Combes ne se trouvait-il pas en désaccord avec certains de ses maîtres du Séminaire ? Et ne faut-il pas voir là une des raisons qui le firent hésiter à recevoir les ordres sacrés ?

En tout cas, deux ans après, en 1862, Emile Combes abandonnait définitivement l'état ecclésiastique, quittait le collège de Pons, et partait pour Paris où il fit des études de médecine et fut reçu docteur en 1866. Il publia ensuite deux ouvrages médicaux : *De l'hérédité des maladies* (1868) et *De l'état actuel de la médecine et des médecins en France* (1869). Puis il se lança dans la politique : conseiller municipal puis maire de Pons où il exerçait la médecine (1875), conseiller général (1879) sénateur de la Charente-Inférieure (1885), vice-président du Sénat (1894-1895), ministre de l'Instruction Publique et des Cultes dans le cabinet Bourgeois (1895-1896), enfin président du Conseil (1902-1905) ; il mena dans ces dernières fonctions la politique violemment anticléricale que l'on sait. Il mourut à Pons en 1921.

Mais, chose digne de remarque, malgré sa vive hostilité envers l'Eglise, Combes resta toujours fidèle à ses opinions philosophiques spiritualistes et en particulier à sa foi en l'immortalité de l'âme, et n'hésita pas à la proclamer en pleine séance de la Chambre des Députés, au vif étonnement, pour ne pas dire plus, de ses amis politiques.

H. CORBES